



Interet plainte pour viol

Par **Prisc82**, le **18/02/2021** à **21:44**

Bonjour,

Il y a près de 30 ans, j'ai subi (vers l'âge de 7 ans) une agression, qualifiée comme viol selon le droit pénal.

Je n'ai aucune preuve, et il n'y a aucun témoin.

Je n'en ai parlé qu'à très peu de personnes, environ 12 ans après les faits.

Je m'interroge sur l'intérêt de déposer plainte. Sans élément autre que ma parole, aucune condamnation possible selon moi. Cependant, s'il s'avère que cet homme (majeur, ou presque, au moment de l'agression) ait agressé d'autres personnes, ma plainte pourrait-elle leur être utile ? Merci par avance pour votre réponse.